

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-0015	L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, Maire.
Date de convocation : 24/04/2026	Étaient présents : Patrick RATEL, Corinne BOURDON, Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, Benoit MORIEN, Radia ZOUIOUECHE, Dominique CHARPENTIER, Florent BABIN, Jean-François QUARCK, Cédric MEHEUT,
Date d'affichage 24/04/2026	<i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 2 Votants : 15	Absents excusés et représentés : Anne LEBEL, Marco GUERRA, Absents : 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné) Secrétaire de séance : Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Tarifs post et périscolaires 2026 / 2027

Comme chaque année, le conseil municipal doit fixer les tarifs de la cantine scolaire, de la garderie, du centre de loisirs et de l'étude surveillée.

Pour l'année scolaire 2026 / 2027, M. le Maire propose de maintenir les tarifs en vigueur, sans augmentation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau proposant le maintien des tarifs de la cantine scolaire, de la garderie, du centre de loisirs et de l'étude surveillée à compter du 01/09/2026,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs applicables pour l'année scolaire 2026 / 2027,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)

Article 1 : Décide du maintien des tarifs de la cantine scolaire, de la garderie, du centre de loisirs et de l'étude surveillée dans les conditions décrites ci-dessous.

Tableau des tarifs 2026 / 2027 (inchangés)

Catégorie	QF ≤ 860	QF 861 à 1470	QF 1471 à 2110	QF ≥ 2111	Externes
Cantine	1.00 €	4.09 €	5.40 €	6.12 €	6.88 €
Cantine sans repas (PAI)	1.58 €	2.33 €	3.07 €	3.47 €	3.92 €
Garderie matin	1.16 €	1.34 €	1.54 €	1.76 €	—
Garderie soir	2.15 €	2.81 €	3.48 €	4.33 €	—
Garderie journée	2.69 €	3.34 €	4.14 €	5.14 €	—
Étude (séance)	3.55 €	4.44 €	5.53 €	6.91 €	—
Centre de loisirs journée	10.05 €	14.83 €	19.59 €	23.28 €	35.32 €
Centre de loisirs 1/2 journée	6.74 €	9.84 €	13.03 €	15.32 €	22.15 €
Déduction repas	1.20 €	1.76 €	2.33 €	2.65 €	2.96 €
Retard (garderie, centre...)	10.00 €	10.00 €	10.00 €	10.00 €	10.00 €

Article 2 : Dit que les tarifs seront applicables à compter du **01/09/2026**, date de la rentrée scolaire.

Article 3 – Exécution

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 28 avril 2026

Patrick RATEL,
Le Maire



87 4314
324005